

AVEC LES CHÈQUES-RENTRÉE
C'EST ENCORE
MOINS CHER



Collectez vos chèques-rentrée du 09/08 au 08/09/2024
et dépensez-les du 09/09 au 22/09/2024



EURO

InterMarché

5 euros à valoir pour tout achat
d'un montant égal ou supérieur à 20€.
A dépenser du 09/09 au 22/09/2024
(hors sacs poubelle communaux,
tabacs, vidanges et services).
Non remboursable en espèce,
non échangeable.

Règlement sur
www.intermarche.be

5



EURO

InterMarché

15 euros à valoir pour tout achat
d'un montant égal ou supérieur à 35€.
A dépenser du 09/09 au 22/09/2024
(hors sacs poubelle communaux,
tabacs, vidanges et services).
Non remboursable en espèce,
non échangeable.

Règlement sur
www.intermarche.be

15



EURO

InterMarché

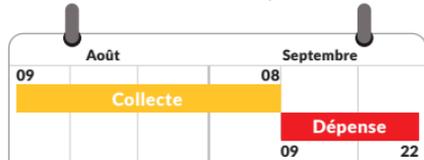
25 euros à valoir pour tout achat
d'un montant égal ou supérieur à 50€.
A dépenser du 09/09 au 22/09/2024
(hors sacs poubelle communaux,
tabacs, vidanges et services).
Non remboursable en espèce,
non échangeable.

Règlement sur
www.intermarche.be

25



Collectez des cachets du 09/08 au 08/09, pour recevoir des chèques-remboursement d'une valeur de 5€, 15€ ou 25€



Recevez 1 cachet par tranche d'achat de 40€* !

Conservez vos tickets de caisses originaux, après chaque passage en caisse pour profiter de votre réduction. Les preuves d'achat doivent être agrafées à la carte épargne. Sans preuve d'achat, pas de réduction possible. *Excepté tabacs, sacs poubelle communaux, vidanges et services.

Agrafez vos tickets de caisse ! →

5 CACHETS =

À dépenser par tranche d'achat de 20€

OU

10 CACHETS =

À dépenser par tranche d'achat de 35€

OU

15 CACHETS =

À dépenser par tranche d'achat de 50€



Un seul chèque par carte épargne

